

DELIBERATION CM-21-09-2026-01

L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme SAINT-MACHIN Annick, Maire, à la suite de la convocation du 14 septembre adressée individuellement à chaque conseiller en exercice, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie et publiée sur le site de la ville, conformément à la Loi.

*Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :
Mme Pascale ROBILLART ayant donné procuration à M. Vincent CHOQUET,
Mme Florence CHOJNACKI ayant donné procuration à Mme Stéphanie LORIOT (jusqu'à l'arrivée de Mme CHOJNACKI à 18h35),
M. Rachid BENDRIS ayant donné procuration à M. Michel RUS,
Mme Cathy LEMARCHAND DE LA COUTURE ayant donné procuration à Mme Annick SAINT-MACHIN,
Mme Valérie DILLY ayant donné procuration à M. Adrien QUESTE,
Monsieur Cédric ROMA ayant donné procuration à Mme Anouck BRETON (sortie à 18h10),
Madame Sandrine LEMARCHAND DE LA COUTURE*

Madame le Maire ouvre la séance à 18h02.

M. Olivier SORON demande la parole. Il lit une déclaration au nom du groupe « Ensemble pour bâtir demain » et les élus présents du groupe minoritaire quittent la séance à 18h10 après lecture de cette déclaration.

Etaient absents pour la suite du Conseil Municipal : Madame Anouck BRETON, Monsieur Olivier SORON, Madame Cathy DRUELLE, Madame Emilie LEJEUNE, M. Cédric ROMA, Mme Sandrine LEMARCHAND DE LA COUTURE.

*Est désignée secrétaire de séance : M. Michel RUS
Le quorum est atteint.*

Objet : Nomination au conseil municipal de Madame Sandrine Lemarchand de La Couture

Madame le Maire ouvre la séance en évoquant la démission de Monsieur Pascal Caron, conseiller municipal de la liste « Ensemble pour bâtir demain » reçue par courrier en date du 17 juillet 2026 et transmis ce même jour en préfecture en sous-préfecture de Lens.

Après avoir délibéré le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Pascal Caron et invite Madame Sandrine Lemarchand de La Couture, suivante de la liste « Ensemble pour bâtir demain » à intégrer le conseil municipal en remplacement de Monsieur Pascal Caron.

Conseillers en exercice	27
Présents	16
Nombre de votants	21
Nombre de procurations	5
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

La présente délibération sera transmise en Préfecture et au SGC de Lens. Elle sera affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
ANGRES, le 23 septembre 2026
La Maire, Annick SAINT-MACHIN

Le secrétaire de séance
Michel RUS



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AU-062-216200329-20260923-DEL IB260926